

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

crues, formule la demande motivée d'être transféré dans une autre arme, doit s'adresser au chef de l'arme dans laquelle il avait été incorporé jusqu'alors en lui transmettant le livret de service. Le chef d'arme qui reçoit une demande semblable doit s'entendre avec le chef de l'arme dans laquelle le militaire que cela concerne désire être transféré ; si ces formalités ont été remplies, ce dernier procédera au transfert et le portera à la connaissance du canton et de l'officier de recrutement. En cas de conflit, c'est le Département militaire fédéral qui prononce.

§ 10.

Les personnes ci-après qui participeront au recrutement seront *indemnisées* par l'Administration militaire fédérale comme suit :

- a. L'officier de recrutement, le médecin de division ou son remplaçant et l'expert pédagogique recevront fr. 15 d'honoraires par jour.
- b. Les médecins et les aides pédagogiques recevront fr. 12 d'honoraires par jour.
- c. Les deux secrétaires employés pendant toute la durée des opérations du recrutement (§ 6 d) recevront chacun fr 8 par jour.

Toutes les personnes ci-dessus mentionnées ont, en outre, droit aux indemnités de route réglementaires. Elles seront également payées aux instructeurs adjoints

Le Commissariat des guerres central fera le nécessaire quant au compte et au paiement de ces indemnités ainsi que quant aux avances nécessaires

Les indemnités de route fixées par l'ordonnance du 27 mars 1876, seront payées à la troupe astreinte à se présenter, par l'entremise des Autorités militaires cantonales, soit du commandant d'arrondissement, qui recevront à cet effet, sur leur demande, les avances nécessaires du Commissariat des guerres central.

Le compte de ces dépenses sera transmis au Commissariat des guerres central, immédiatement après la clôture du recrutement. — Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.  
(Signatures).

*Le Département militaire fédéral aux colonels-divisionnaires.*

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint quelques exemplaires de la circulaire rendue par le Conseil fédéral le 30 mai dernier concernant le recrutement pour 1878.

Nous vous prions de vouloir bien nous faire une double proposition pour la nomination de l'officier de recrutement et tenir compte, dans le choix que vous ferez, de la circonstance que l'intéressé sera sans doute appelé à remplir ces mêmes fonctions pendant plusieurs années.

Comme expert pédagogique, c'est M. X....., qui a fonctionné jusqu'ici dans votre arrondissement de division.

Vous voudrez bien nous faire savoir s'il doit continuer aussi cette année de remplir ces fonctions ou s'il y a lieu ou nécessité de le remplacer. Dans ce dernier cas, nous attendons vos propositions à cet égard.

Berne, 4 juin 1877.

(Signature.)

---

BIBLIOGRAPHIE.

*Guerre d'Orient en 1876-1877*, par F. Lecomte, colonel divisionnaire suisse  
Paris, Tanera ; Lausanne, Benda, éditeurs. 1 vol. in-8 avec trois cartes.

Ce volume, qui a un grand intérêt d'actualité, comprend toute l'introduction à la campagne actuelle. Nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en publiant sa table des matières, qui est précédée d'un avant-propos où l'auteur annonce un second volume dans le courant de l'hiver prochain :

CHAPITRE I<sup>er</sup>. *Causes de la guerre*. Causes générales dans l'antagonisme na-

tuel des deux empires russe et ottoman. Cette guerre déjà la 4<sup>me</sup> de ce siècle. Causes immédiates dans le traité de Paris de 1856, dont plusieurs clauses non observées, et dans les grands changements politiques survenus en Europe. Pression diplomatique de l'Europe pour ramener la paix et le bon ordre en Turquie.

CHAPITRE II. *Les belligérants et leurs forces militaires.* L'empire ottoman et ses diverses races ; l'armée turque, l'armée du Montenegro, de Serbie, de Roumanie ; du royaume de Grèce. L'empire de Russie, son armée et sa flotte. Comparaison entre les forces turques et russes.

CHAPITRE III. *Théâtre de la guerre.* Aperçu général ; théâtres spéciaux du Danube, de Serbie, du Montenegro, d'Asie.

CHAPITRE IV. *Insurrection de l'Herzégovine.* Bandes armées parcourant le pays au printemps 1875, pour résister aux percepteurs. Premières escarmouches dans la vallée de la Narenta en juin 1875. Luites autour de Trébigne, de Gatzko (Metokia), de Bilek, de Niksich ; rapports entre les insurgés, le Montenegro et la Serbie.

CHAPITRE V. *Extension de l'insurrection en Bosnie et Bulgarie.* Note du ministre austro-hongrois Andrassy, du 30 décembre 1875, et compromis pour arriver à la cessation des hostilités. Accepté par la Porte le 13 février 1876, refusé par les insurgés. Insurrection dans le Tatar-Basardchik (Bulgarie) et sanglantes répressions. Nouveaux combats en Herzégovine et Bosnie. Grands armements du gouvernement ottoman. Déposition du sultan Abdul-Aziz remplacé par son neveu Mourad V. Difficultés avec la Serbie se préparant à la guerre.

CHAPITRE VI. *Guerre de Serbie.* Le prince Milan déclare la guerre le 30 juin et la commence le 1<sup>er</sup> juillet. Ses forces militaires sur la Drina, sur l'Ibar, sur la Morava, sur le Timok et forces turques en présence. Offensive serbe contre Ak-Palanka et Pirot. Elle échoue au bout de quelques jours. Les Turcs prennent à leur tour l'offensive, appuyés sur la place de Nisch ; ils s'emparent des positions de Saïtchar et de Kniasevatz. Leur marche contre Alexinat par les deux rives de la Morava et attaque par la rive droite, puis par la rive gauche. Bataille du 1<sup>er</sup> septembre. Les Serbes se concentrent sur la rive droite, dans la position Alexinat-Deligrad. Nouveaux combats sur la Morava et sur la Djuniska, pendant les derniers jours d'octobre 1876 ; les Serbes évacuent Alexinat pendant la nuit du 30 au 31 octobre. Les Turcs l'occupent. Armistice dès le 3 novembre.

CHAPITRE VII. *Guerre du Montenegro.* Armée monténégrine partagée en deux corps, un contre le sud et l'est sous Petrovich, un sous le prince Nicolas pour agir en Herzégovine et se relier si possible aux Serbes. Escarmouches du premier autour de Medun, Podgoritza, Schabjak. Victoire de Fondina. Le second corps marche sur Bilek, puis sur Gatzko, enfin contre Mostar. Il est obligé de se replier ; il gagne une bataille à Vutchidol. Les Turcs, au moyen de renforts, organisent une nouvelle campagne en deux corps d'une trentaine de mille hommes chacun, un d'Albanie partant de Podgoritza, un d'Herzégovine partant de Spoutz. L'armistice arrive avant la reprise des opérations.

CHAPITRE VIII. *Complications politiques. Intervention de la Russie.* Memorandum de Berlin du 13 mai 1876, succédant à la note Andrassy. Son ajournement par suite du refus d'adhésion de l'Angleterre et du changement de gouvernement à Constantinople. Le nouveau sultan Mourad V est remplacé par son frère Abdul Hamid. Médiation des puissances entre la Serbie et le Montenegro d'une part et la Turquie de l'autre ; trêve du 3 octobre sans résultat. Ultimatum russe du 31 octobre pour la cessation immédiate des hostilités et armistice de 2 mois du 1<sup>er</sup> novembre. Conférence à Constantinople du 11 décembre au 20 janvier. Constitution turque du 23 décembre. Refus définitif de la Porte d'accepter les propositions principales de la Conférence. Mission du général Ignatieff en Europe. Protocole de Londres du 30 mars. La Turquie, par note du 9 avril, refuse d'y adhérer. Déclaration de guerre de la Russie du 24 avril, et commencement immédiat des hostilités en Europe et en Asie.

CHAPITRE IX. *Mobilisations et premiers plans d'opérations* Les armées turques au printemps 1877. Formation de trois armées russes dès l'automne 1876. Composition de ces armées. Leur entrée en Roumanie dès le 24 avril, sur trois colonnes principales pour marcher vers le Danube, que leurs avant-gardes atteignent déjà le 25. Défense trop passive des Turcs sur la rive droite.

PIÈCES ANNEXES.

Mémoire de la Porte lu à la Conférence de Constantinople.

Note turque du 9 avril 1877.

Manifeste de l'empereur Alexandre du 24 avril.

Circulaire du prince Gortschakoff du 24 avril.

Note de déclaration de guerre.

Ordre du jour du grand-duc Nicolas.

Discours du prince de Roumanie.

Note du prince de Montenegro.

Note turque du 24 avril.

» » 25 avril (demande de médiation).

» » 26 avril.

Note anglaise du 1<sup>er</sup> mai.

Discours du ministre anglais Cross.

*Aperçu sur l'état militaire des principales puissances étrangères, au printemps de 1877, par S. Rau, capitaine d'état-major. Paris, Berger-Levrault, 1877. 1 vol. in-12. Prix 3 fr.*

Voici un volume très utile par le temps qui court. Il comprend des notices détaillées et sûres sur les ressources militaires non-seulement de la Russie et de la Turquie, mais encore de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie. Chaque notice sur chacune des six puissances est sur un cadre uniforme, divisé en dix chapitres, comme suit :

Population et budgets.

Recrutement et réserves.

Remonte et conscription des chevaux.

Cadres actifs et auxiliaires.

Formations organiques des troupes d'opérations. Infanterie. Cavalerie. Artillerie. Formations particulières du landsturm, etc.

Division militaire du pays et répartition des troupes.

Formation de l'armée, en cas de mobilisation générale.

Voitures et convois d'un corps d'armée mobilisé. Chiffre des approvisionnements en munitions et en vivres.

Armement et matériel d'artillerie.

Uniformes.

On voit que cette publication est appelée à rendre les mêmes bons services aux lecteurs de langue française, que la récente brochure viennoise *Die Streitkräfte der Europäischen Staaten* a rendus aux lecteurs de langue allemande. Nous émettrons à propos de la brochure de M. le capitaine Rau, le même vœu que nous formions à l'occasion de la brochure autrichienne<sup>1</sup>, c'est qu'elle soit complétée par une notice analogue sur la France. Au reste, en fusionnant les deux publications, on a les six grandes puissances européennes, plus la Turquie.

Ouvrages reçus dont nous parlerons prochainement :

*Porta de Solans. Consideraciones sobre la administracion militar en campana. Madrid 1877. 1 vol. in-8*

*Cours d'art militaire* par M. Barthélemy, capitaine d'infanterie, professeur à l'École militaire de St-Cyr. Paris, Delagrave. Fascicules 2, 18, 19, 20.

<sup>1</sup> Voir *Revue militaire suisse* du 16 décembre 1876, n<sup>o</sup> 23.